

## CH\_VB 95.041 vom 29. August 1995

Bundesverwaltung, 1995-08-29, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_95.041](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_95.041)

FR: CH\_VB 95.041 du 29 août 1995

IT: CH\_VB 95.041 del 29 agosto 1995

### Erwägungen

#### E. 31

Aperçu Les négociations relatives aux augmentations de capital et aux reconstitutions de fonds de développement constituent des occasions importantes pour les pays membres d'évaluer ce qui a été réalisé, de fixer des objectifs pour les années à venir et, selon les cas, d'entreprendre les changements internes nécessaires. De telles négociations ont eu lieu en 1993 et 1994 dans les trois banques régionales. Les éléments les plus marquants de ces négociations sont présentés ci-après. 1096

#### E. 32

La Banque interaméricaine de développement (BID) Le montant et la structure du capital, ainsi que les priorités de politique de développement de la Banque, ont fait l'objet d'un examen approfondi et d'adaptations à l'occasion des négociations portant sur la 8e augmentation du capital et la reconstitution du Fonds des opérations spéciales. Les négociations, qui se sont conclues au mois d'août 1994, ont été couronnées de succès. Leurs principaux résultats peuvent être résumés comme suit: - L'augmentation de capital s'élève à 40 milliards de dollars et doit permettre à la Banque d'octroyer, pendant une période de temps indéterminée, un volume de prêt annuel d'environ 7,5 milliards de dollars ("sustainable level of lending"). Il s'agit là (probablement) de la dernière augmentation du capital de la Banque. En effet, les progrès économiques, qui ouvrent l'accès au marché international des capitaux à un nombre croissant de pays membres régionaux, ne semblent pas rendre nécessaire un volume de prêt de la Banque encore plus grand. En même temps, les ressources du Fonds des opérations spéciales en faveur des pays les plus pauvres ont été augmentées d'un milliard de dollars. - En parallèle à l'augmentation du capital une certaine redistribution est intervenue: les pays d'Amérique latine ont diminué leur part de 53,9 à 50,0 pour-cent, les Etats-Unis de 34,6 à 30,0 pour-cent et le Canada de 4,4 à 4,0 pour-cent, permettant ainsi aux pays non régionaux d'augmenter leur part de 7,1 à 16,0 pour-cent. Ainsi, une vieille revendication des pays non régionaux, qui désiraient depuis longtemps améliorer leur participation, a-t-elle pu être satisfaite. Ces derniers seront désormais représentés par trois groupes de vote, au sein d'un Conseil d'administration comptant 14 membres, au lieu des deux groupes de vote actuels, au sein d'un Conseil d'administration composé de douze membres; - La Suisse a, dans ce contexte, pu accroître sa part de 0,22 à 0,47 pour-cent de l'ensemble du capital, ce qui lui permet simultanément d'améliorer nettement sa représentation au sein de la Banque et de 75 Feuille fédérale. 147e année. Vol. III 1097

démontrer son intérêt pour une intensification de la coopération et des échanges avec l'Amérique latine et les Caraïbes; - La Banque accordera dorénavant une attention accrue à la lutte contre la pauvreté, à la réforme de l'Etat, à la protection de l'environnement et à l'encouragement du secteur privé, ceci afin de s'attaquer aux faibles les plus patentes et

aux besoins les plus urgents du continent. Le document de base mentionne expressément que 40 pour-cent du volume de crédit et 50 pour-cent des projets doivent être consacrés à la lutte contre la pauvreté et au développement social. Les incidences sur l'environnement et la durabilité du développement doivent plus systématiquement être prises en compte dans l'analyse des projets; - La Banque pourra octroyer des crédits au secteur privé sans garantie de l'Etat, et ce jusqu'à concurrence de 5 pour-cent du volume total de crédit. Elle répond ainsi aux efforts de nombreux pays membres visant à privatiser des entreprises et des services publics. La Banque continuera de mettre à disposition la grande expérience qu'elle a accumulée dans le domaine des infrastructures et des services publics (électricité, télécommunications, approvisionnement en eau); - Le document de base souligne par ailleurs l'importance de la défense des intérêts des populations autochtones - la Banque a créé un fond spécial dans ce but - ainsi que du respect des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie, qui sont autant de facteurs essentiels sur la voie d'un développement durable. - Enfin, l'accès des tiers aux informations doit être amélioré, comme l'on bien compris d'autres banques de développement multilatérales. La création d'un inspectorat est envisagée. Grâce à ces mesures, la BID est dotée d'un nouveau mandat adapté aux besoins, parfois fort différents, des divers pays bénéficiaires. 1098

ENCADRE 5: SALVADOR - Fonds d'investissement social - Evolution des tâches Le Fonds d'investissement social (FIS) du Salvador s'inscrit parfaitement dans les nouvelles directives de la BID. Moins de quatre ans après sa création, il se révèle être un instrument essentiel dans les efforts visant à mettre à la disposition des couches de population les plus démunies des moyens financiers pour des investissements de faible ampleur. Presque 60 pour-cent des pauvres du pays ont profité directement de plus de 4'600 projets du FIS. Très vite, le fonds s'est distingué par son efficacité et sa transparence, mais aussi par sa capacité d'emporter le soutien des communautés villageoises et d'autres groupes. Un personnel compétent et motivé, une banque de données recensant 800 petites entreprises comme fournisseurs potentiels, la flexibilité et la transparence des modes d'acquisition et de distribution constituent les atouts du FIS. Après avoir essayé en vain pendant des années de favoriser les petits investissements par l'intermédiaire du secteur public, il n'est pas étonnant que le gouvernement du Salvador privilégie le rôle du FIS dans le contexte du programme de modernisation de l'Etat. Si au début, le FIS servait à réaliser un programme compensatoire à court terme en faveur des plus défavorisés, il est devenu un instrument orienté vers le long terme, avec pour principale fonction de concentrer le transfert de moyens sur des petits projets, dans le domaine de la rénovation des écoles et des centres médicaux, de l'épuration des eaux, du raccordement des villages au réseau électrique et du reboisement. Le ministère de l'éducation a par exemple déjà commencé de déléguer au FIS une partie de ses responsabilités. On peut s'attendre à ce que d'autres instances administratives suivent le mouvement. Dans le cadre des négociations portant sur l'augmentation du capital, une commission d'experts externes a, comme nous l'avons vu, procédé à l'examen de la qualité des activités de BID (dans le droit fil du Rapport Wapenhans) et recommandé une série d'améliorations dans les domaines de l'organisation, du partage des compétences et du déroulement des 1099

opérations. La restructuration qui s'imposait a été mise en oeuvre récemment au sein de la Banque. Bien que toujours minoritaires, les pays non régionaux jouent désormais, grâce à la part au capital accrue qui leur a été dévolue, un rôle important en tant que troisième force, à côté des Etats d'Amérique latine et d'Amérique du Nord, et peuvent exercer ainsi une plus

grande influence sur la conduite de la Banque, dans le cadre du Conseil d'administration. La Suisse pourra donc contribuer à ce que les objectifs fixés pour les années 90 soient effectivement réalisés.

### **E. 33**

La Société interaméricaine d'investissement (SU) Fondée en 1986, la Société interaméricaine d'investissement est une filiale de la BID qui octroie des crédits directement à des petites et moyennes entreprises privées et acquiert des participations de capital. La Su n'est pas seulement une institution nouvelle, elle est aussi relative- ment petite avec environ 80 collaborateurs et un volume d'affaires de quelque 42 millions de dollars en 1994. Les négociations visant à fournir les ressources futures nécessaires à la SU n'ont pas encore entièrement abouti. Comme certains grands pays membres régionaux n'étaient pas satisfaits de la rentabilité financière de la SII et n'étaient pas disposés à participer, pour des raisons budgétaires, à l'augmentation du capital nécessaire, des experts externes ont cherché à développer d'autres solutions. La Suisse s'est engagée avec d'autres pays en faveur d'un maintien autonome de la Société car elle considère ses prestations comme satisfaisantes. Une solution pour les prochaines années consisterait à porter de 1:1 à 3:1 la relation fixée dans les statuts entre le volume d'emprunts et les fonds propres. En outre, la Société réduira le nombre de ses collaborateurs et rationalisera son organisation. Ces économies devraient sensiblement améliorer sa rentabilité. Pour que la SU puisse mettre en oeuvre de manière rentable à long terme son plus important instrument, à savoir la participation au capital de petites et moyennes entreprises, une augmentation de son capital sera finalement incontournable. Les négociations à ce sujet devraient avoir lieu en 1998. 1100

### **E. 34**

La Banque asiatique de développement (BAsD) Les négociations relatives à la 4e augmentation de capital de la BAsD ont abouti en avril 1994. A cette occasion, les grandes orientations et les priorités de la Banque ont été définies. Un groupe interne d'experts a enquêté sur la qualité des projets. Les principaux éléments et résultats des négociations peuvent être résumés comme suit: - Le capital a été doublé et s'élève désormais à 46 milliards de dollars. Les parts au capital des pays membres sont restées inchangées; - La lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement social respectueux de l'environnement sont désormais les objectifs principaux de la Banque. Comme pour la BID, au moins 40 pour-cent du volume de crédit et 50 pour-cent des projets y seront dorénavant consacrés. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur la promotion des femmes dans le processus de développement, sur les questions démographiques et sur le développement de l'infrastructure sociale; - La Banque continuera de participer à des programmes d'ajustement structurel et sectoriel, ainsi qu'à des projets d'infrastructure économi- que et elle encouragera aussi bien directement qu'indirectement l'essor du secteur privé. Il s'agira notamment de soutenir des petites et moyennes entreprises par des lignes de crédit à des instituts financiers locaux (cf. encadré 6); les participations financières directes à des projets du secteur privé, non garantis par l'Etat, devront toutefois présenter un intérêt particulier du point de vue de la politique de développement, avoir une fonction de catalyseur et compléter les prestations offertes par les banques privées; - A cet effet, la Banque procédera à une série de révisions et d'adaptations internes. Il est, entre autres, prévu d'améliorer les processus de planification, de mieux cibler les programmes par pays (cf. encadré 7), et d'actualiser les stratégies et les lignes directrices sectorielles et thématiques; 1101

- Les engagements contractés par les pays bénéficiaires lors de l'octroi du crédit comprendront dorénavant aussi le principe de la bonne gestion publique et prévoiront l'accès de tiers aux informations. Dans l'ensemble, la Suisse est satisfaite des résultats des négociations. Reste à les appliquer, une tâche aussi importante que difficile. **ENCADRE 6: PHILIPPINES - Petits crédits pour paysans** Un système de crédit qui fonctionne de manière adéquate est capital pour les petits paysans. En effet, ceux-ci n'ont souvent pas accès aux crédits et sont victimes de pratiques usurières inacceptables. Les principales missions que la BASD s'est données sont d'aider les couches défavorisées de la population, de créer des places de travail et de soutenir l'agriculture. Parmi les activités qu'elle finance figure donc aussi un crédit de 75 millions de dollars en faveur de petits paysans aux Philippines. L'agriculture joue un rôle-clé dans l'économie des Philippines. Or, la production agricole a stagné au cours des dernières années en raison de conditions-cadre peu favorables (telles que l'insuffisance des moyens de transformation et des infrastructures), d'une politique de prix peu adaptée et, surtout, de l'insuffisance de crédits agricoles. En outre, la part des petits paysans, respectivement des fermiers est élevée (85 pour-cent des exploitations sont affermées), ce qui se traduit par un degré élevé de pauvreté dans les campagnes. Le crédit pour paysans est destiné à une banque agricole d'Etat, qui le mettra à disposition, aux conditions du marché, de coopératives agricoles composées en majorité de petits paysans, de sorte que quelque 200 000 familles devraient en bénéficier. Pour sa part, la banque agricole apporte 35 millions de dollars supplémentaires (en monnaie locale) tandis que les communautés concernées fournissent environ 22 millions de dollars (toujours en monnaie locale). Les leçons d'expériences faites dans le cadre de projets de crédits dans le secteur agricole aux Philippines ont été tirées lors de l'élaboration du projet: les centres de crédit intermédiaires ont été triés sur le volet pour assurer un taux de remboursement satisfaisant, tandis qu'une importance particulière a été accordée

à l'assistance et aux conseils apportés aux paysans. L'utilisation du crédit est axée sur le long terme (élevage de bétail, introduction de produits d'une plus grande valeur ajoutée tels que les légumes) et non plus sur le court terme (crédits de production pour le riz et le maïs). La ligne de crédit sera complétée par un programme d'assistance destiné à la fois à la banque agricole, aux coopératives et aux familles de paysans concernées, dans l'optique d'une utilisation optimale du crédit. Jusqu'à présent, le projet a avancé de façon satisfaisante, bien qu'une certaine lenteur caractérise l'utilisation du crédit, cela parce que la banque agricole doit établir plus de documents qu'elle n'est habituée à le faire. On s'attend toutefois à ce que le processus s'accélère dans l'année à venir. La mise en oeuvre des nouvelles directives politiques place la BASD, comme d'ailleurs la BID, devant toute une série d'enjeux: - En l'espace de quelques années, nombre de pays asiatiques ont connu un boom économique. Hong-Kong, Singapour, la Corée et Taïwan ne sont plus depuis longtemps des demandeurs de crédits de la BASD; la Malaisie et la Thaïlande font partie de la deuxième génération de pays qui ne font plus qu'une utilisation sélective des services et des ressources de la Banque et se financent généralement directement sur les marchés internationaux de capitaux. La BASD est la première banque régionale à être confrontée concrètement au phénomène de la "graduation" des pays bénéficiaires, qui va de pair avec une accentuation de la concentration du portefeuille de la Banque. En même temps, le nombre de pays très pauvres et preneurs de crédit (nouveaux membres d'Asie centrale) s'est accru et avec eux la demande de ressources concessives (reprise des activités au Vietnam), dont la Banque ne dispose toutefois qu'en montants limités (provenant des dernières reconstitutions du Fonds). - Le fait que la Banque a eu tendance à se fixer avant

tout des objectifs quantitatifs a eu pour effet dans certains cas de donner des signaux erronés en favorisant des solutions relativement chères (alimentation 1103

en eau, hôpitaux urbains). La priorité devrait en effet être donnée davantage à des solutions répondant aux besoins réels. Les programmes de pays et la préparation des projets revêtent une importance capitale à cet égard. - Le secteur privé participe toujours davantage, au financement et à la réalisation d'investissements dans les infrastructures économiques. La Banque devrait par conséquent se concentrer davantage sur des activités complémentaires en fournissant son savoir-faire et son expérience dans de nombreux secteurs ainsi qu'en matière de dialogue politique. - L'évolution des priorités opérationnelles requiert une adaptation de l'organisation et de l'administration. Par exemple, le nombre croissant de projets de moindre envergure, notamment des projets participatifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, a des incidences notables sur le nombre et les qualifications du personnel de la Banque, ainsi que sur le temps de préparation et de mise en oeuvre des projets. A cet égard, une division indépendante pour le développement social a été mise sur pied et des directives internes ont été adaptées. La Banque est confrontée à un dilemme, car les pays donateurs ont tendance à lui confier sans cesse de nouvelles tâches tout en exigeant que les coûts administratifs restent aussi bas que possible. - Les Etats asiatiques se font toujours plus insistants pour être reconnus comme des partenaires à part entière, notamment sur des sujets aussi controversés que le principe de la bonne gestion publique, la politique d'information ou l'unité d'inspection. Cela pourrait mettre à rude épreuve le principe du consensus. Les pays membres devront faire preuve de compréhension les uns à l'égard des autres. La Banque a montré à maintes reprises par le passé qu'elle était capable de s'adapter à l'évolution des conditions dans lesquelles elle opère. L'on peut donc s'attendre à ce que la BASD, tout autant que la BID, soient en mesure de relever les nouveaux défis auxquels elles sont confrontées. 1104

ENCADRE 7: INDONESIE - Stratégie par pays Avec un crédit représentant environ le quart de tous les moyens engagés jusqu'à présent, l'Indonésie est le principal partenaire de la Banque asiatique de développement. C'est dire combien la stratégie de pays pour un pays de cette taille et de ce poids est importante. Si l'Indonésie a reçu au début surtout des crédits du Fonds asiatique de développement, sa situation économique aidant, elle utilise aujourd'hui principalement les ressources normales de la Banque. Basée sur une analyse de la situation indonésienne et sur les expériences passées de la BASD, la stratégie élaborée par la Banque met l'accent sur les activités de la Banque dans les années à venir. Il s'agit moins dans ce contexte de définir des programmes spécifiques que de tracer un cadre à l'intérieur duquel peuvent se développer les programmes. On ne peut pas ne pas mentionner les résultats remarquables obtenus par la politique économique indonésienne, alors que ce pays partait d'un niveau relativement bas (multiplication du PNB par plus de 13 au cours des 25 dernières années, pour atteindre le niveau de 650 dollars par tête, réduction significative du nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, augmentation notable de l'espérance de vie). Ces points positifs ne sauraient toutefois cacher les problèmes sérieux qui se posent dans d'autres domaines et pourraient menacer les acquis: importante dette extérieure, fort taux de chômage et nombre croissant de jeunes arrivant chaque année sur la marché du travail, importantes disparités de revenu et écarts entre les régions. La stratégie de la BASD a également abouti à des expériences qui n'ont pas toujours été positives, en ce qui concerne la mise en oeuvre de projets, avec, un degré élevé de crédits engagés mais pas encore déboursés. Les plans de développement indonésiens, qui fixent les stratégies et les

objectifs du gouvernement, constituent un cadre très imponent. Les activités d'autres bailleurs de fonds sont également exposées afin d'améliorer la coordination. Ce cadre général est ensuite lié aux priorités fixées pour les activités de la Banque (cf. début du chapitre 33): soutien de la croissance économique, lutte contre la pauvreté, promotion des femmes et politique démographique, protection de l'environnement. 1105

De tous ces projets, la BASD tire les orientations stratégiques suivantes: la productivité d'investissements existants et nouveaux doit être rehaussée dans le secteur agricole par l'amélioration des conditions-cadre, une formation plus ciblée et une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. Le secteur financier en sortira renforcé dans la mesure du soutien qu'il apporte au secteur privé. L'utilisation optimale et le développement des infrastructures (énergie, transports, télécommunications) devraient aussi soutenir les efforts de développement régionaux. Le secteur de l'éducation revêt une importance primordiale, car il lui faudra mettre à disposition de l'industrie les spécialistes nécessaires à l'industrialisation du pays et contribuer à réduire le nombre des chômeurs. Enfin, dans le secteur de la santé, une intégration plus grande des régions jusque-là défavorisées est visée, aussi bien dans le domaine des soins curatifs que dans celui de la médecine préventive.

### **E. 35**

L'augmentation du capital pourrait être éventuellement liée à une certaine restructuration, de manière à permettre aux pays membres non régionaux de prendre davantage de responsabilités dans la Banque. Pour la Suisse, le Conseil fédéral s'attend à un engagement maximal de 400 millions de francs. Vu le contexte difficile dans lequel la Banque évolue, il faudra compter en outre avec une part plus élevée du capital à verser (vraisemblablement quelque 5 pour-cent) que pour les autres banques régionales de développement. Sur la base des hypothèses formulées ci-dessus, le Conseil fédéral prévoit les montants suivants pour la participation de la Suisse: en millions de francs

Part du capital de garantie	Part du capital à verser	Part du capital à souscrire
380	20	400

525 1ère augmentation du capital de la Su

Les négociations portant sur les ressources à allouer à la SII n'avaient pas encore abouti au moment où ce message a été rédigé. Sur la base de l'état actuel des négociations, il faut s'attendre à une augmentation du capital en 1998. Un doublement du capital de 200 millions de dollars (à verser entièrement) paraît réaliste. Pour la Suisse il en résulterait - dans l'hypothèse du maintien d'une part au capital de 1,55 pour-cent - un coût total de l'ordre de 5 millions de francs. 1124

526 1ère augmentation du capital de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) Suite à la réduction du degré de couverture du portefeuille de garanties de l'AMGI par ses fonds propres, le Conseil d'administration a été en mesure de repousser l'échéance d'une augmentation de capital. A l'heure actuelle, il ne faut pas s'attendre à ce qu'une augmentation de capital intervienne avant la fin de 1996. Les négociations y relatives n'avaient pas encore débuté au moment où le message a été rédigé. On peut compter avec un doublement du capital existant de 1 milliard de droits de tirage spéciaux (DTS)<sup>13</sup>). Dans l'hypothèse du maintien d'une part au capital de 1,58 pour-cent ainsi que d'une part à verser de 10 pour-cent, les implications financières seraient les suivantes pour la Suisse: en millions de francs

Part du capital de garantie	Part du capital à verser	Part du capital à souscrire
29	3	32

53 Vue d'ensemble des participations suisses (anciennes et nouvelles) au capital des trois banques régionales de développement ainsi qu'au capital de la Su et de l'AMGI Avec les engagements proposés dans le présent message, la participation financière de la Suisse aux trois banques régionales, à la Su et à l'AMGI peut se résumer de la manière

suivante: 13) Taux de change: 1 DTS = SFr. 2.00 1125

Tableau 5- (en millions de francs) BID BASO BAfC SII AUGI Total en pour cent Déjà versé ou à verser 30,1 14,3 69,8 11,6 8,6 134,4 7,1 Capital de garantie 680,3 318,0715,9 - 51,4 1765.6 92,9 Total de l'engagement 710,4 332,3 785,7 11,6 60,0 V900.0 100,0 Sur l'ensemble des crédits de programme, la part à verser ne représente que 7,1 pour-cent. Le solde constitue un capital de garantie pour lequel aucune libération n'a été requise jusqu'à ce jour. Compte tenu de la politique financière très prudente des banques de développement, il est également peu probable que ces institutions aient recours au capital de garantie, à l'avenir. 6 Conséquences financières et effets sur l'état du personnel 61 Au niveau fédéral Le crédit de programme demandé doit permettre à la Suisse de remplir les engagements prévus envers les institutions en question, sous forme de versements à effectuer et de garanties, pour une durée de quatre ans au moins. Le nouveau crédit de programme ne sera utilisé qu'au moment où les moyens du crédit en cours seront entièrement engagés, ce qui devrait être le cas d'ici le mois d'octobre prochain. Pour confirmer notre participation à la 8e augmentation de capital de la BID annoncée ad referendum, le crédit de programme devrait être disponible à la fin de cette année. Sur le crédit de 800 millions de francs, environ 45 millions de francs seulement seront libérés, les 755 millions de francs restants représentant du capital de garantie. Le paiement des 45 millions de francs sera échelonné sur une dizaine d'années. Les versements découlant des engagements mentionnés ci-dessus sont prévus au budget 1995 et au plan financier 1126

pour les années 1996 à 1998, dans la mesure où ils arriveront à échéance d'ici à 1998. Les mesures proposées n'auront aucune répercussion sur l'effectif du personnel des deux offices concernés car elles représentent une continuation des mesures existantes. 62 Au niveau cantonal et communal L'exécution de l'arrêté fédéral proposé incombe exclusivement à la Confédération. Ni les cantons ni les communes ne seront mis à contribution. 7 Programme de la législature Ce crédit de programme a été annoncé dans le rapport sur le programme de législature 1991 - 1995 (FF 7992 ffl 1, ch. 1.1.3). 8 Base juridique Nous vous soumettons pour approbation un arrêté, fédéral sur la participation au capital des banques de développement qui se fonde sur l'article 9, 1er alinéa, de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), loi aux termes de laquelle les moyens destinés au financement de la coopération au développement sont alloués sous forme de crédits de programme ouverts pour plusieurs années. Etant donné son caractère financier, l'arrêté doit revêtir la forme d'un arrêté simple conformément à l'article 8 de la loi sur les rapports entre les conseils (RS 171.11). Il n'est donc pas sujet au référendum facultatif. 1127

Annexe I A) Vue d'ensemble des crédits de programme concernant la coopération suisse au développement et l'aide humanitaire 14) Coopération technique et aide financière ') Aide humanitaire et aide alimentaire lf>) Mesures de politique économique et commerciale' ') Financement de mesures de désendettement et de programmes et projets en faveur de l'environnement 18> Adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods 19) Participation au capital des banques régionales de développement ^) Montant en millions de francs 3 '800 rose 840 700 4'986 680 Entrée en vigueur début 1995 3.4.1992 3.10.1990 13.3.1991 4.10.1991 29.9.1987 Durée minimale 4 ans 4 ans 5 ans 5 ans - 4 ans 14) Dans ce tableau ne figurent que les derniers crédits de programme approuvés pour les différents domaines. 15) Message concernant la continuation de la coopération technique et financière en faveur des pays en développement du 20 avril 1994. 16) Message concernant la

continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération du 3 juin 1991. 17) Message concernant la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale, y compris des mesures de désendettement, au titre de la coopération internationale au développement du 21 février 1990. 18) Message à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération concernant deux nouveaux crédits de programme pour le financement de mesures de désendettement en faveur de pays en développement ainsi que de programmes et projets dans les pays en développement en faveur de l'environnement global du 30 janvier 1991. 19) Message concernant l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods du 15 mai 1991. 20) Message concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que l'adhésion de la Suisse à l'Agence multilatérale de garantie des investissements du 26 novembre 1986. 1128

Annexe 2 A2 Flux financiers internationaux vers les pays en développement Flux financiers globaux En 1993, les flux financiers nets vers l'ensemble des pays en développement ont augmenté de 39 pour-cent pour atteindre 213 milliards de dollars. Pour 1994, les estimations actuelles suggèrent une nouvelle augmentation de 7 pour cent à 227,4 milliards de dollars (cf. tableau A2.1). Tableau A2.J Flux nets globaux de ressources à long terme vers les pays en développement. 1989-93 (en milliards de dollars): Type de financement

1989	1990	1991	1992	1993	1994'
Flux nets globaux de ressources à long terme	84,5	42,6	19,2	0,6	23,4
Ressources publiques	11,6	11,8	12,7	0,8	5,3
Dons	11,8	12,7	0,8	5,3	1,1
Annulations de dettes (CAD)	1,1	5,5	25,7	3,5	103,4
Prêts (nets)	25,7	3,5	103,4	57,9	28,7
Bilatéraux	4,3	29,2	14,0	15,2	15,0
Multilatéraux	15,2	15,0	0,1	3,4	7,3
Crédits du secteur privé et obligations	4,2	26,7	3,8	124,7	61,9
Banques commerciales	3,8	124,7	61,9	32,6	6,0
Emprunts	29,2	14,2	15,0	18,5	3,9
Fournisseurs	12,5	-2,2	4,3	36,8	7,6
Autres	153,0	50,3	29,9	2,0	20,4
Investissements directs étrangers	7,7	12,7	41,4	12,8	12,9
Portefeuilles d'Investissements boursiers	0,0	15,7	47,1	14,2	213,2
84,5	42,6	19,2	0,6	23,4	11,6
42,6	19,2	0,6	23,4	11,6	11,8
19,2	0,6	23,4	11,6	11,8	12,7
0,6	23,4	11,6	11,8	12,7	0,8
23,4	11,6	11,8	12,7	0,8	5,3
11,6	11,8	12,7	0,8	5,3	1,1
11,8	12,7	0,8	5,3	1,1	5,5
12,7	0,8	5,3	1,1	5,5	25,7
0,8	5,3	1,1	5,5	25,7	3,5
5,3	1,1	5,5	25,7	3,5	103,4
1,1	5,5	25,7	3,5	103,4	57,9
5,5	25,7	3,5	103,4	57,9	28,7
25,7	3,5	103,4	57,9	28,7	4,3
3,5	103,4	57,9	28,7	4,3	29,2
103,4	57,9	28,7	4,3	29,2	14,0
57,9	28,7	4,3	29,2	14,0	15,2
28,7	4,3	29,2	14,0	15,2	15,0
4,3	29,2	14,0	15,2	15,0	0,1
29,2	14,0	15,2	15,0	0,1	3,4
14,0	15,2	15,0	0,1	3,4	7,3
15,2	15,0	0,1	3,4	7,3	4,2
15,0	0,1	3,4	7,3	4,2	26,7
0,1	3,4	7,3	4,2	26,7	3,8
3,4	7,3	4,2	26,7	3,8	124,7
7,3	4,2	26,7	3,8	124,7	61,9
4,2	26,7	3,8	124,7	61,9	32,6
26,7	3,8	124,7	61,9	32,6	6,0
3,8	124,7	61,9	32,6	6,0	29,2
124,7	61,9	32,6	6,0	29,2	14,2
61,9	32,6	6,0	29,2	14,2	15,0
32,6	6,0	29,2	14,2	15,0	18,5
6,0	29,2	14,2	15,0	18,5	3,9
29,2	14,2	15,0	18,5	3,9	12,5
14,2	15,0	18,5	3,9	12,5	-2,2
15,0	18,5	3,9	12,5	-2,2	4,3
18,5	3,9	12,5	-2,2	4,3	36,8
3,9	12,5	-2,2	4,3	36,8	7,6
12,5	-2,2	4,3	36,8	7,6	153,0
-2,2	4,3	36,8	7,6	153,0	50,3
4,3	36,8	7,6	153,0	50,3	29,9
36,8	7,6	153,0	50,3	29,9	2,0
7,6	153,0	50,3	29,9	2,0	20,4
153,0	50,3	29,9	2,0	20,4	7,7
50,3	29,9	2,0	20,4	7,7	12,7
29,9	2,0	20,4	7,7	12,7	41,4
2,0	20,4	7,7	12,7	41,4	12,8
20,4	7,7	12,7	41,4	12,8	12,9
7,7	12,7	41,4	12,8	12,9	0,0
12,7	41,4	12,8	12,9	0,0	15,7
41,4	12,8	12,9	0,0	15,7	47,1
12,8	12,9	0,0	15,7	47,1	14,2
12,9	0,0	15,7	47,1	14,2	213,2
0,0	15,7	47,1	14,2	213,2	53,9
15,7	47,1	14,2	213,2	53,9	30,1
47,1	14,2	213,2	53,9	30,1	23,8
14,2	213,2	53,9	30,1	23,8	9,3
213,2	53,9	30,1	23,8	9,3	14,5
53,9	30,1	23,8	9,3	14,5	45,7
30,1	23,8	9,3	14,5	45,7	-2,2
23,8	9,3	14,5	45,7	-2,2	42,1
9,3	14,5	45,7	-2,2	42,1	2,0
14,5	45,7	-2,2	42,1	2,0	3,8
45,7	-2,2	42,1	2,0	3,8	66,6
-2,2	42,1	2,0	3,8	66,6	46,9
42,1	2,0	3,8	66,6	46,9	227,4
2,0	3,8	66,6	46,9	227,4	54,5
3,8	66,6	46,9	227,4	54,5	30,5
66,6	46,9	227,4	54,5	30,5	24,0
46,9	227,4	54,5	30,5	24,0	10,8
227,4	54,5	30,5	24,0	10,8	13,2
54,5	30,5	24,0	10,8	13,2	55,5
30,5	24,0	10,8	13,2	55,5	77,9
24,0	10,8	13,2	55,5	77,9	39,5
10,8	13,2	55,5	77,9	39,5	SOURCE:
13,2	55,5	77,9	39,5	SOURCE:	Banque mondiale, World Debt Tables, 1994-95, Washington, D.C. " Estimations
55,5	77,9	39,5	SOURCE:	Banque mondiale, World Debt Tables, 1994-95, Washington, D.C. " Estimations	77
77,9	39,5	SOURCE:	Banque mondiale, World Debt Tables, 1994-95, Washington, D.C. " Estimations	77	Feuille
39,5	SOURCE:	Banque mondiale, World Debt Tables, 1994-95, Washington, D.C. " Estimations	77	Feuille	fédérale. 147 <sup>e</sup> année. Vol. III 1129
SOURCE:	Banque mondiale, World Debt Tables, 1994-95, Washington, D.C. " Estimations	77	Feuille	fédérale. 147 <sup>e</sup> année. Vol. III 1129	

La progression rapide du financement extérieur des pays en développement depuis le début des années 90 reflète principalement la forte croissance des flux de capitaux privés vers les pays à revenu intermédiaire. L'une des raisons principales de cette forte progression est que c'est précisément dans ces pays (Extrême-Orient et Amérique latine) que les réformes de politique économique, financière et monétaire ont été les plus importantes. Il est remarquable qu'une part importante des afflux constatés vers ces pays durant les dernières années reflète le renversement de la tendance à la fuite des capitaux. Une hausse spectaculaire se manifeste notamment dans les portefeuilles d'investissements boursiers qui ont augmenté de plus de 230 pour cent entre 1992 et 1993. Les projections pour 1994 suggèrent une stabilisation à un niveau comparable. Cet afflux de capitaux privés reflète une hausse substantielle des investissements directs étrangers, des prêts de banques commerciales étrangères, ainsi que des flux liés au placement accru de titres (obligations, actions et instruments du marché monétaire) opéré par les pays en développement sur les marchés internationaux des capitaux. En revanche, la plupart des pays les plus pauvres n'ont guère bénéficié de cette évolution favorable. Ils restent en effet très dépendants d'apports financiers officiels (principalement concessionnels), qui n'ont pratiquement plus augmenté en termes réels depuis le début de la présente décennie. En outre, la fin de la guerre froide a eu pour effet d'augmenter le nombre de pays en quête de ressources concessionnelles tandis

que, simultanément, nombre de donateurs sont devenus plus sélectifs dans l'allocation de leur aide publique au développement. Globalement, les flux de capitaux publics (crédits et dons bilatéraux et multilatéraux) qui avaient encore augmenté sensiblement en 1989 et 1991 ont diminué de 19 pour-cent en 1992 à 50,3 milliards de dollars. Cette baisse est due surtout à une réduction importante des crédits aux conditions du marché, aussi bien bilatéraux que multilatéraux. En 1993 et 1994, un certain redressement s'est manifesté. 1130

Le flux net de ressources concessionnelles est demeuré relativement stable ces dernières années, se situant entre 42 et 45 milliards de dollars. La part des institutions multilatérales se chiffre à environ 7 à 8 milliards et ne devrait que légèrement s'accroître dans les années qui viennent. En considérant l'ensemble des moyens concessionnels et non concessionnels, la part des institutions multilatérales dans les transferts nets publics se monte à environ un quart (12 à 15 milliards). TABLEAU A2.2 Flux nets globaux de ressources à long terme par régions (en milliards de dollars): 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 projeté

Région	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994 projeté
Afrique du Nord et Moyen Orient	12,6	14,6	13,9	6,7	10,4	10,2	68,4	13,3
Afrique sub-saharienne	11,2	14,3	15,4	17,8	12,5	11,1	16,29	34,11
Amérique latine/Caraiïbes	77,3	17,4	9,5	18,1	7,9	25,4	11,4	12,1
Asie de l'Est et Pacifique	84,4	18,2	8,7	16,6	20,3	29,8	9,6	18,5
Asie du Sud	103,5	16,5	11,16	29,34	11,21	40,91	83,124,5	15,68,1
Europe et Asie Centrale	17,0	32,1	51,6	8,3				
TOTAL	153,0	14,4	7,2	15,7	63,5	74,1	11,5	41,1
Pays à faible revenu sévèrement endettés	213,1	15,0	12,2	21,9	43,3	90,4	18,8	40,6

### E. 35.9

Source: Banque mondiale, World Debt Tables, 1993-94, Washington, D.C. L'ampleur des flux financiers varie cependant fortement d'une région à l'autre du globe (tableau A2.2). Cela s'explique d'abord par l'apparition des pays d'Europe centrale et orientale et des ex-républiques soviétiques d'Asie centrale sur "le marché" des pays nécessitant une assistance financière extérieure. Entre 1990 et 1992, les flux financiers nets vers ces régions ont pratiquement doublé, pour dépasser 40 milliards de dollars en 1993 et 1994. 1131

En dehors de l'Europe centrale et orientale et des ex-républiques soviétiques d'Asie centrale, c'est l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, qui ont le plus largement bénéficié des flux financiers, aussi bien privés que publics. La quasi stagnation des flux financiers vers les pays à faible revenu (Afrique sub-saharienne et Asie du Sud) équivaut en fait à une réduction en termes réels pour la plupart d'entre eux. L'accès au marché des capitaux privés leur est largement fermé. Ils ont, pour beaucoup d'entre eux, souffert d'une réduction des investissements du secteur privé, exceptions faites de l'Inde, de l'Indonésie et de la Chine. La Chine constitue une exception notoire parmi les pays à faible revenu puisqu'elle est devenue la principale bénéficiaire des investissements directs étrangers et des crédits commerciaux. Près de la moitié des nouveaux investissements directs sont en effet allés en Chine en 1993. En 1990, 1,4 pour-cent des ressources publiques était consacré aux pays d'Europe de l'Est et à l'ex-URSS. Cette part s'est élevée à 7,1 pour-cent en 1992. Pour l'instant, les parts allant aux autres régions sont restées inchangées ou ont un peu diminué. La part de l'Afrique sub-saharienne, par exemple, est passé de 37,1 pour-cent en 1990 à 36,3 pour-cent en 1992. Elle risque cependant de s'affaiblir au cours des prochaines années en raison des restrictions budgétaires dans les pays donateurs. Apports financiers des banques régionales de développement Le tableau A2.3 illustre l'évolution des engagements financiers pris par les trois banques régionales de développement. 1132

Tableau A2.3 Prêts accordés par les banques régionales de développement pour la période 1988-1993 (en millions de dollars): 1988 Capital ordinaire BID V474 BAsD 2'062 BAfD 1'405 Fonds FOS\* 208 FAsD T083 FAfD 772 Capital ordinaire et BID V682 BAsD 3'146 BAfD 2177 TOTAL T005 1989 2'235 2'260 V865 383 V363 977 Fonds 2'618 3'624 2'942 9'083 1990 3'315 2'492 2'158 566 V480 1'23 3'881 3'972 3'281 1V134 1991 4734 3'403 2'254 685 V347 1192 5'419 4751 3'447 13'617 1992 5'534 3'954 1'868 489 V155 V126 6'023 5'109 2'993' 14'125 1993 5'492 3'983 1'614 471 V297 905 5'963 5'281 2'518 13762 \*

Y compris les ressources provenant de contributions spéciales de certains pays donateurs. Idem pour le FAfD. SOURCES: - Banque interaméricaine de développement, Rapport annuel 1993, Washington D.C. - Banque asiatique de développement, Rapport annuel 1993, Manille - Banque africaine de développement, Rapport annuel 1993, Abidjan Alors qu'en 1990, la somme des prêts des banques régionales de développement se montait à 11,1 milliards de dollars, chacune des trois banques régionales prêtant entre 3 et 4 milliards, ces proportions ont complètement changé en 1993. La somme totale a certes augmenté par rapport à 1990, mais cette progression est avant tout due à une augmentation très importante des prêts de la BID (de 3,9 à 6,0 milliards de dollars) et dans une moindre mesure de la BAsD (de 4,0 à 5,3 milliards de dollars). Les prêts de la BAfD ont, en revanche, beaucoup diminué, passant de 3,3 1133

milliards à 2,5 milliards de dollars, ce qui reflète pour une large part les difficultés économiques et financières des pays de l'Afrique subsaharienne qui ne leur permettent souvent plus d'emprunter aux conditions du marché. Les prêts accordés par la BDD sur son capital ordinaire ont beaucoup augmenté au début des années 90 (jusqu'à 50 pour-cent par année), reflétant les améliorations structurelles intervenues dans plusieurs pays d'Amérique latine ainsi que l'efficacité des réformes internes. En revanche, les prêts concessionnels du Fonds pour les opérations spéciales (FOS), qui avaient encore doublé entre 1988 et 1991, sont depuis en baisse. Les prêts de la BAsD ont également, quoique de manière moins spectaculaire que ceux de la BID, régulièrement augmenté depuis 1988, à l'exception de 1992 (retard dans la mise à disposition des ressources de la 6e reconstitution du Fonds) et de 1994 (conclusion retardée des négociations sur la 4e augmentation du capital), en ce qui concerne les prêts aux conditions du marché. 1134

Annexe 3 A3 Le rôle des banques régionales de développement dans la préparation, la réalisation et l'évaluation de programmes et de projets A31 Introduction Comme l'ont montré les chapitres 3 et 4 du présent message, les trois banques régionales de développement ne se limitent pas au financement de projets ponctuels. Elles fournissent en effet aussi, dans certains cas, des crédits de programme, sous forme soit d'aide à la balance de paiements (dans le cadre par exemple de programmes d'ajustement structurel) soit de cofinancement de programmes de réforme sectoriels. Les opérations de prêt sont en outre souvent accompagnées d'appuis techniques et de conseils tant au niveau des programmes et projets qu'au niveau politique. Les trois banques disposent aujourd'hui pour leurs activités sur le terrain d'un ensemble de directives. Celles relatives à la programmation par pays ainsi qu'au cycle de projet (voir graphique à la fin de l'annexe) font plus particulièrement l'objet de la description qui suit. A32 Programmes et stratégies par pays (sur trois à cinq ans) Le programme ou la stratégie par pays constitue actuellement, dans les trois banques, le principal instrument de programmation et d'identification des activités de prêt de ces institutions. Pour l'élaboration d'un programme ou d'une stratégie par pays, les banques procèdent généralement d'abord - et ceci en étroite collaboration avec le pays concerné - à

une analyse globale de la situation du pays et de sa politique de développement. Elles prennent en compte à cet effet des études préalables, notamment celles réalisées par le FMI et la Banque mondiale. Elles analysent en particulier les secteurs dans lesquels elles sont déjà actives ou dans lesquels les pays souhaitent leur appui, en tenant compte, entre autres, des contributions d'autres bailleurs de fonds. Une attention particulière est accordée aux questions concernant la lutte contre la pauvreté, la 1135

participation des populations concernées, la promotion des femmes et la protection des ressources naturelles. Une fois formulés, programmes et stratégies sont soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation. Leur mise en oeuvre est passée en revue périodiquement. A33 Le cycle de projet En règle générale, le cycle de réalisation d'un projet d'une banque de développement est composé des six étapes suivantes: (i) l'identification, (ii) la préparation, (iii) l'évaluation ex-ante, (iv) la négociation et la décision d'approbation, (v) l'exécution et la supervision, et (vi) l'évaluation rétrospective (ex-post). Identification Les projets sont aujourd'hui normalement identifiés à partir des priorités que la banque et le pays concerné se sont fixés dans le cadre du programme ou de la stratégie par pays. La responsabilité en incombe en tout premier lieu au pays emprunteur, qui peut, s'il le souhaite, faire appel aux services de la banque (assistance technique ou missions d'identification). Préparation Une fois identifiés et préévalués, les projets entrent dans leur phase de montage. Il s'agit alors notamment d'analyser et de définir les différentes composantes du projet et d'en analyser les principaux aspects techniques, économiques, financiers et institutionnels. Pour ce travail, les pays emprunteurs ont souvent recours aux services techniques de la banque ou à des consultants externes. La banque veillera donc à ce que des consultants locaux de même que des représentants de la population concernée y soient étroitement associés. Evaluation ex-ante Lorsqu'un projet est élaboré et formulé, les services de la banque l'évaluent en détail et vérifient notamment sa faisabilité technique, de même que son rendement financier, économique et son impact social et environnemental. La direction de la banque décide alors de soutenir ou de rejeter le projet. 1136

Négociation et décision d'approbation C'est sur la base du rapport d'évaluation (ex-ante) que la banque et le pays emprunteur négocient ensuite les termes de l'accord de prêt. Ces négociations portent, entre autres, sur les points suivants: - les objectifs du projet et les différentes mesures envisagées; - l'organisation de l'exécution; - le coût total du projet (y compris les coûts locaux), le plan de financement (part couverte par le prêt, contre-partie locale) et conditions de prêt et de remboursement; - le calendrier d'exécution du projet et des dépenses à effectuer; - des détails sur les biens et services à acquérir; - les conditions préalables à remplir pour des décaissements; - les rapports intérimaires d'exécution (contenu et périodicité). Une fois que l'accord est accepté par la direction de la banque il est soumis (avec le rapport d'évaluation) au Conseil d'administration pour examen et approbation. C'est à ce stade que les pays membres peuvent formellement prendre position par l'intermédiaire de leur représentant (administrateur) au Conseil. Le Conseil peut soit accepter le projet tel que proposé par la direction de la banque, soit reporter l'approbation afin d'obtenir (entre-temps) des informations supplémentaires. Dans le cas où des modifications substantielles du projet sont considérées nécessaires, une nouvelle négociation avec l'emprunteur doit être envisagée. Exécution et supervision La responsabilité de l'exécution du projet incombe exclusivement au pays emprunteur. Le gouvernement peut se charger lui-même de l'exécution ou la confier à un partenaire local ou étranger. La banque supervise la mise en oeuvre du projet et fournit, le cas échéant, des appuis techniques. L'emprunteur

est tenu de rendre régulièrement compte de l'avancement des travaux et du respect des clauses de l'accord de prêt. La banque effectue des missions de supervision du projet, généralement deux fois par an. A la BAsD et à la BID une part importante du travail de supervision est confié aux bureaux locaux de la banque. 1137

Une fois que tous les travaux financés par la banque sont réalisés, l'emprunteur prépare et soumet à la banque un rapport final. Evaluation ex-post Les projets et programmes financés par la banque font normalement l'objet d'une évaluation ex-post externe dont est chargé un service spécial de la banque (bureau d'évaluation). Cette évaluation rétrospective est la dernière phase du cycle de projet. Elle a pour objet d'évaluer ex-post l'impact du projet, afin, entre autres, de tirer les leçons qui s'imposent lors de la préparation de nouveaux projets semblables. Le Conseil d'administration en est informé périodiquement. 1138

ogramme par pays et cycle de projet des banques régionales i développement Analyse de la situation socio- économique et de la stratégie de développement du pays Analyses et stratégies sectorielles de la banque régionale T Activités locales d'autres bailleurs de fonds Ressources financières du pays et de la banque régionale Programme ou stratégie par pays (sur 3 à 5 ans) Programme et budget annuels de la banque par pays Identification du projet Achèvement, évaluation ex-post Cycle de projet Prépa- ration Evaluation (ex-ante) Négociations Décision 1139

Annexe 4 A4 Soutien au secteur privé Depuis leur création, les banques régionales de développement ont consacré une partie de leurs moyens au développement industriel. A cette fin, des prêts-directs sont accordés à des entreprises d'une certaine importance ou des .lignes de crédit mises à la disposition de banques nationales commerciales ou de développement pour encourager les petites et moyennes entreprises. Autrefois, les emprunteurs appartenaient au secteur public du pays en développement, dont le gouvernement s'acquittait du service de la dette et respectait les engagements généraux liés au projet du bénéficiaire du prêt. Au cours de la dernière décennie, il est cependant apparu clairement que le secteur privé était la force qui propulsait l'économie et que l'Etat devait se concentrer sur la création de conditions-cadre propices plutôt que de chercher à produire lui-même des biens et à offrir une large palette de services. Les banques soutiennent aujourd'hui cette approche lors de leur dialogue avec les gouvernements portant sur la politique et les programmes d'ajustement structurel. La BAfD et la BAsD appuyent directement, depuis quelque temps déjà, des projets de l'économie privée triés sur le volet, au moyen de crédits et de participations au capital, sans garantie de l'Etat. Dernière des trois banques régionales de développement à faire le pas, la BID a décidé, à l'occasion de la 8e augmentation de son capital, de consacrer 5 pour cent au maximum du volume total de ses prêts à des prêts directs au secteur privé. La BID pourra donc ainsi soutenir, techniquement aussi bien que financièrement, les pays de sa région dans leurs efforts de privatisation de secteurs traditionnellement publics, tels que l'électricité, les télécommunications et les transports. Les pays membres de la BID se sont assurés que la solvabilité de celle-ci ne serait pas entamée par l'octroi de crédits ne bénéficiant pas de garanties gouvernementales. Les trois banques régionales de développement ne soutiennent généralement que des projets du secteur privé importants en termes de politique 1140

du développement, impliquant par exemple le transfert de technologies et la création d'emplois. Pour les banques, ces projets doivent avoir valeur d'exemple et éveiller l'émulation chez les autres investisseurs nationaux et internationaux. Les banques veillent

aussi à ce que leur contribution joue un rôle de catalyseur et ne se substitue pas aux initiatives et aux ressources du secteur privé. La BASD et la Bii) ont en outre des filiales, la Société asiatique de financement et d'investissement (AFIC) et la Société interaméricaine d'investissement (SU), respectivement, qui sont spécialisées dans le financement des petites et moyennes entreprises. 1141

Annexe 5 A5 Contributions spécifiques de la Suisse aux trois banques régionales de développement A51 Banque interaméricaine de développement (BID) En 1978, la EID a lancé un programme novateur en matière de financement de petits projets. Le but de ce programme était d'accorder - par l'intermédiaire d'institutions privées à but non lucratif (coopératives, fondations, associations) ou publiques - des crédits à des personnes à faible revenu qui ne présentent pas de garanties suffisantes pour accéder au crédit institutionnel, mais qu'il est justifié de soutenir en raison de l'importance de leurs activités productives et leurs chances de réussite à terme, qu'il s'agisse de petits métiers du secteur informel en zone urbaine, de petits paysans, de pêcheurs artisanaux, de femmes ou de jeunes. La Suisse a soutenu ce programme depuis 1980 jusqu'à cette année par le biais de cinq contributions pour un montant total de 45 millions de francs. La dernière contribution en date remonte à août 1989 et se montait à 10 millions de francs. Cet argent a permis de financer une soixantaine de projets, répartis sur 15 pays d'Amérique Latine et: des Caraïbes et représentant environ un cinquième de l'ensemble du programme. Le programme a démontré son efficacité en tant qu'instrument pour atteindre les groupes de population les plus pauvres, durement affectés par la période d'ajustement traversée par la région. Le nombre de bénéficiaires de crédits accordés dépasse largement 100'000, ceci sans compter les membres de leurs familles et les bénéficiaires indirects, tels que les fournisseurs de biens et services, par exemple de denrées alimentaires, d'outils agricoles, de fournitures vétérinaires, de transports et de matières premières pour petites unités de production. En outre plus de 200'000 personnes ont participé aux programmes de formation qui font partie des projets. Dans un premier temps, les projets financés par la Suisse dans le cadre de ce programme couvraient un large éventail de pays, au cours des cinq 1142

dernières années, la tendance a toutefois été de n'approuver de nouveaux projets que dans des pays de concentration de l'aide suisse au développement. Ceci correspondait à la recherche d'une plus forte complémentarité avec nos programmes bilatéraux. La Suisse a ainsi pu tirer profit de l'expérience de la BID dans les secteurs où cette dernière a joué un rôle de pionnier. La Suisse a en outre signé avec la BID un accord portant sur un programme d'assistance technique d'un montant de 3 millions de francs. L'établissement de ce fonds a pour but de mettre à la disposition de la BID des ressources supplémentaires et non remboursables, destinées à des services de conseil nécessaires à la préparation et à l'exécution de projets de développement et l'appui de responsables de projets. Deux objectifs distincts sont en fait visés. D'une part, le fonds permettra de financer des services de conseil suisses en relation avec l'exécution de projets traditionnels de la BID et d'autre part, il pourra soutenir des actions spécifiques dans le cadre du programme d'encouragement à des formes de coopération privées en Amérique latine ("Programa Bolivar"), qui a été mis sur pied à l'initiative de la BID et du Venezuela en 1992. La mise à disposition de ressources pour le "Programa Bolivar" facilitera en particulier le transfert de technologies entre de petites et moyennes entreprises de Suisse et d'Amérique latine. A52 Banque asiatique de développement (BASD) En décembre 1988, la Suisse a accordé une troisième contribution de 3 millions de francs pour le financement du programme

d'assistance technique de la BAsD. Succédant à deux contributions antérieures d'un total de 24 millions de francs accordées à partir de 1980, ce financement devait permettre de couvrir les besoins financiers du programme d'assistance technique de la BAsD, en attendant que le "Technical Assistance Spécial Fund", alimenté par des ressources propres de la BAsD, dispose de suffisamment de moyens. C'est maintenant le cas et l'appui financier de la Suisse n'est dès lors plus nécessaire. La troisième et dernière contribution est désormais entièrement engagée. Elle a permis de financer quatre projets d'assistance technique, dont trois à vocation régionale, à savoir des centres régionaux de recherche et de formation dans le domaine de la sylviculture et de l'horticulture. 1143

A53 Banque africaine de développement (BAfD) En novembre 1988, la Suisse a accordé une huitième contribution de 4 millions de francs pour le financement du programme d'assistance technique de la BAfD. Faisant suite à sept contributions antérieures, d'un montant total de 12,8 millions accordées à partir de 1978, ce financement présente des caractéristiques différentes, en ce sens qu'il regroupe sous un nouvel accord divers instruments de coopération, qui jusqu'alors étaient couverts par des arrangements distincts, tels que les services de spécialistes recrutés comme assistants techniques, les services de consultants et de bureaux d'études pour l'identification, la préparation, l'exécution et la supervision de projets et de programmes de développement de la BAfD. La ligne de crédit suisse a servi en priorité à financer des interventions dans les domaines de l'environnement, de la santé publique, de l'eau, de la promotion des femmes, des dimensions sociales de l'ajustement structurel et de la coopération et de l'intégration régionales. Ce nouvel accord s'est révélé très flexible, au point qu'il a servi de modèle pour les conventions passées ultérieurement par la BAfD avec d'autres donateurs bilatéraux. 1144

Annexe 6 A6 Tableau synoptique des Banques interaméricaine, asiatique et africaine de développement (BID, BAsD, BAfD), de la Société interaméricaine d'investissement (SI) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)<sup>21</sup> Banques régionales de développement 1. Fondation Début des activités Siège social BID 1959 1960 Washington, D.C. BAsO 1965 1966 Manille BAfD 1963 1966 Abidjan 2. Pays membres Total • 46 Régionaux 28 - pays en développement 26 - pays industrialisés 2 Non régionaux 18 55

### E. 39

36 3 16 75 51 51 24 3. Organisation Conseil des gouverneurs 46 Conseil d'administration 12(14) - membres régionaux 10 (11) - membres non régionaux 2 (3) 4. Suisse a. Adhésion 1976 b. Participation au capital 116,9 Mio. - versée 6,7 Mio. -libérable 110,2 Mio. 55 12 1967 141,8 Mio. 17,0 Mio. 124,8 Mio. 76 18 12 6 1982 270,3 Mio. 33,8 Mio. 236,5 Mio. 21) Tous les montants sont exprimés en dollars des Etats-Unis sauf indication contraire. Etat au 31.12.1993. avant les augmentations de capital - les changements liés à la 8e augmentation de capital de la BID ou à la 4e augmentation de capital de la BAsD. sont indiqués entrp parenthèses. 78 Feuille fédérale. 147e année. Vol. III 1145

c. Droits de vote par rapport au total des droits de vote par rapport aux droits de vote des non régionaux d. Groupe de vote de la Suisse e. Contribution au FOS f. Commandes au titre des soumissions internationales Total jusqu'à fin 1993 1991 - 1993 g. Volume d'emprunts en Suisse (y compris swaps) - Emprunts nets (emprunts moins remboursements) fin 1993 - Emprunts 1991-1993 5. Moyens financiers Total capital autorisé Total capital souscrit - versé - libérable - capital régional 0,22% (0,47%) 3,05% (2,96%) Autriche Espagne France

Israël Japon Portugal Suisse (Allemagne, Belgique, Israël, Italie, Pays-Bas, Suisse) 38,9 Mio. (+ 14,7 Mio.) 448,7 Mio. = 1,6% 109,6 Mio. = 1,9% 3'986 Mio. 1 '913 Mio. 61,0 Mio. (10,0 Mio.) 54,2 Mio. 3,2 Mio. (4,2 Mio.) 51,0 Mio. (96,8 Mio.) 50,3 Mio. (84,8 Mio.) 0,87% 2,4% Belgique Espagne France Italie Suisse 219,0 Mio. 572,0 Mio. = 2,1% 242,8 Mio. = 2,7% 2'248 Mio. 422 Mio. 23,2 Mio. ' (47,3 Mio.) 23,1 Mio. 2,8 Mio. • (3,3 Mio.) 20,3 Mio. (44,0 Mio.) 14,5 Mio. (30,2 Mio.) 1,32% 3,68% Danemark Finlande Inde Norvège Suède Suisse 421,0 Mio. 314,2 Mio. = 2,1% 151,5 Mio. = 2,4% 1'009 Mio. O Mio. 22.3 Mio. 21,0 Mio. 2,6 Mio. 18.4 Mio. 13,6 Mio. 1146

- capital non régional Total général du Fonds 6. Personnel Scientifique Administratif Au Siège Dans les bureaux des pays membres 7. Activités a. Total des prêts (Banque et Fonds) 1991 1992 1993 Arriérés b. Répartition par secteurs (jusqu'en 1993) Agriculture Energie Transports/ Télécommunications Industrie Secteur social (y compris environnement) Autres (y compris tourisme, microentreprises, planification, finance- ment des exportations) - Répartition par secteurs 1993 Agriculture Energie Transports Industrie Secteur social (y compris environnement) 3,9 Mia. (16,1 Mia.) 8,6 Mia ( 9, 6 Mia.) 1'171 647 V335 483 63,0 Mia. 5,4 Mia. 6,0 Mia. 6,0 Mia. 0,7 Mio. 11,0Mia./17,4% 14,2Mia./22,6% 8,9 Mia./ 1,2% 6,4Mia./10,2% 12,9Mia./20,4% 9,5 Mia./15,2% 77 Mio./ 1,3% V251 Mio./21,0% 1'219Mio./20,4% 0 Mio./ 0,0% 1'832Mio./30,7% 8,6 Mia. (17,1 Mia.) 17,6 Mia. 645 V253 V835 63 47,7 Mia. 4,8 Mia. 5,1 Mia. 5,3 Mia. <0,1 Mio. 11,5Mia./24,2% 12,2Mia./25,5% 9,0 Mia./18,8% 2,0 Mia./ 4,3% 7,0 Mia./14,7% 6,0 Mia./12,6% 361 Mio./ 6,8% 1775Mio./33,6% V555Mio./29,4% 332 Mio./ 6,3% 781 Mio./14,8% 7,4 Mia. 10,6 Mia. 615 685 1 '300 (dès 6/94) 0 (dès 6/94) 27,8 Mia. 3,4 Mia. 3,0 Mia. 2,5 Mia. 557 Mio. (30,6.93) 7,1 Mia./25,4% 4,5Mia./21,8% 6,1 Mia./16,1% 4,3Mia./15,4% 2,8Mia./10,1% 3,1 Mia./11,1% 592 Mio./23,5% 51 7 M io ./20, 5% 370 Mio./14,7% 587 Mio./23,3% 201 Mio./ 8,0% 1147

Autres (y compris tourisme, microentreprises, planification, finance- ment des exportations) c. Coûts des projets - Prêts de la Banque - Contributions d'autres sources de financement - Coûts totaux d. Cofinancements 1991 1992 1993 8. Assistance technique Total général 1991 1992 1993 9. Coûts administratifs 1993 •En % du volume de prêts annuel 10. Conditions de prêt - Prêts ordinaires Taux d'intérêt (variable; 1.1.94) Période de grâce Durée Frais et commissions Spread - Prêts des fonds Taux d'intérêt (1.1.94) Période de grâce Durée Frais et commissions - Prêts au secteur privé Taux d'intérêt Période de grâce Durée Frais et commissions 1'583Mio./26,6% 63,0 Mia. 107,0 Mia. 170,0 Mia. 3,2 Mia. 1,8 Mia. 1,3 Mia. 1,1 Mia. 140 Mio. 51 Mio. 104 Mio. 273 Mio. 4,6% 477 Mio./ 9,0% 47,7 Mia. 32,0 Mia. 79,7 Mia. 1,4 Mia. 3,0 Mia. 3,5 Mia. 3,7 Mia. 369 Mio. 477 Mio. 524 Mio. 152 Mio. 2,9% 251 Mio./10,0% 27,8 Mia. n.d. n.d. 4,6 Mia. 3,4 Mia. 2,8 Mia. 0,7 Mia. 123 Mio. 90 Mio. 98 Mio. 141 Mio. 5,6% 6,95% 3-5 ans 15-25 ans 1,75% 50% 1-2% jusqu'à 10 ans jusqu'à 40 ans 1,50% 6,26% 3-7 ans 10-30 ans 0,75% 0,40% 0% 10 ans

## E. 40

ans 1,00% LIBOR+ variable jusqu'à 12 ans variables 7,62% Sans 10-25 ans 1,00% 0,50% 0% 10 ans 50 ans 0,75% LIBOR+ 1-3 ans 5-12 ans variables 1148

1 1 . Portefeuille de prêts et droits de vote a. BID Membres régionaux Portefeuille (en Mio. US\$) Capital Ordinaire 1993 Total Fonds 1993 Total Part des droits de vote (en %) avant après 8e augmentation du capital Argentine Bahamas Barbados Belize Bolivie Brésil Canada Chili Colombie Costa Rica Equateur El Salvador Etats-Unis Guatemala Guyana



Ghana Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Iles du Cap Vert Ile Maurice Kenya  
 Lesotho Libéria Libye Madagascar Malawi Mali Maroc Mauritanie Mozambique Namibie  
 Niger Nigeria Ouganda Rép. Centrafricaine Rwanda Portefeuille (en Mio. US\$) Capital  
 ordinaire F 1993 246 - - - 4 - 75 142 . 168 - 2 4 - - - - - . - 1 443 - - - 216 - Total V334 281  
 22 259 37 65 602 13 242 1141 V464 330 585 25 263 290 14 9 17 94 270 59 97 85 103 8  
 2'521 101 125 30 2'046 186 21 9 1992 1 - 11 - 26 25 - - - 19 52 97 - 24 33 13 1 16 10 - 56 -  
 1 80 25 20 14 90 13 41 4 58 1 15 farts des droits dévôte Fonds (en%) Total 4 111 255 106  
 282 261 69 44 12 58 99 201 797 4 135 303 249 157 55 113 5 323 171 40 304 407 408 80  
 182 463 24 166 222 396 159 253 3,60 1,42 0,27 1,33 0,23 0,40 1,19 0,07 0,61 2,99 0,12  
 6,06 0,22 1,91 1,01 0,19 2,36 0,58 0,08 0,07 0,15 0,80 1,74 0,21 0,53 4,19 0,80 0,46 0,24  
 3,93 0,19 0,78 0,43 0,40 10,19 0,66 0,13 0,22 1152

Sao Tômé+Principe Sénégal Seychelles Sierra Leone Somalie Soudan Swaziland Tanzanie  
 Tchad Togo Tunisie Zaïre Zambie Zimbabwe - 241 62 14 10 118 135 74 - 24 198 1722 847  
 355 102 581 13 1 - 13 - 2 14 38 40 - - - 2 15 102 209 14 159 168 297 58 515 273 111 386  
 243 71 0,15 1,13 0,12 0,40 0,23 1,04 0,43 0,91 0,24 0,33 1,68 2,60 1,47 2,77 Membres non  
 régionaux Arabie Saoudite Argentine Autriche Belgique Brésil Canada Chine Corée  
 Danemark Espagne Etats-Unis Finlande France Inde Italie Japon Koweït Norvège Pays-Bas  
 Portugal République fédérale d'Allemagne Royaume-Uni Suède Suisse n.d. n.d. n.d. n.d.  
 n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d.  
 n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d.  
 n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d.  
 n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d.  
 n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. n.d. 0,21 0,30 0,43 0,61 0,43 3,34 1,02 0,43 1,06 0,56 5,89  
 0,47 3,34 0,24 2,17 4,86 0,43 1,06 0,71 0,24 3,66 1,52 1,40 1,32 1153

SH et AMGI 1. Fondation Début des activités Siège social 2. Pays membres Total a)  
 Régionaux - pays en développement - pays industrialisés Non régionaux b) Pays  
 industrialisés (Cat. I) Pays bénéficiaires (Cat. II) 3. Organisation Conseil des gouverneurs  
 Conseil d'administration - pays régionaux - pays non régionaux 4. Suisse a. Adhésion b.  
 Participation au capital - versé c. Droits de vote par rapport au total des droits de vote par  
 rapport au droits de vote des non régionaux d. Groupe de vote de la Suisse 5. Moyens  
 financiers Total capital autorisé Total capital souscrit - versé - capital régional - capital non  
 régional Volume d'emprunts SU 1986 1989 Washington, D.C. 34 25 24 1 9 n.d. n.d. 34 13  
 10 3 1986 3,1 Mio. 3,1 Mio. 1,55% 7,95% France RFA Suisse 200,0 Mio. 200,0 Mio. 200,0  
 Mio. 39,0 Mio. 161,0 Mio. 150,0 Mio. AUGI 1988 1989 Washington, D.C. 124 n.d. n.d.  
 n.d. n.d. 19 105 124 23 1988 16,2 Mio. 3,3 Mio. 1,42% Azerbaïdjan Kirgystan  
 Ouzbékistan Pologne Suisse Tadjikistan 100,0 Mio. DTS\* 1027,4 Mio. 204,7 Mio. 1154  
 - en Suisse 6. Personnel Au Siège social Dans les bureaux des pays membres 7. Activités  
 Nombre de projets Investissements/Garanties - prêts - participations au capital - effectif s en  
 1991 1992 1993 Coûts totaux des projets Nombre de pays 8. Coûts administratifs 1993 En  
 % du volume de prêts annuel 0,0 Mio. 80 0 14,7 Mio. 13,7% n.d. 0 109 456,8 Mio. 397,5  
 Mio. 59,3 Mio. 55,2 Mio. 115,0 Mio.. 107,3 Mio. 2333,0 Mio. 20 101 1250,0 Mio. - 59,0  
 Mio. 313,0 Mio. 374,0 Mio. 6100,0 Mio. 24 9,3 Mio. 2,4% n.d. = non disponible " Taux de  
 change de US\$ 1.082 pour 1 DTSIors de la création de l'AMGI. 1155

Arrêté fédéral Projet concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des  
 Banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que de la Société  
 interaméricaine d'investissement et de l'Agence multilatérale de garantie des

investissements du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 9,1er alinéa, de la loi fédérale du 19 mars 1976 ^ sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales; vu le message du Conseil fédéral du 31 mai 1995), arrête: Article premier 1 Un crédit de programme de 800 millions de francs (dont seuls environ 45 millions de francs seront libérés, le reste constituant du capital de garantie) est ouvert pour la participation à l'augmentation du capital des Banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que de la Société interaméricaine d'investissement et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Il est alloué pour une durée d'au moins quatre ans. Cette période débutera à l'épuisement du crédit de programme précédent, au plus tôt le 1er octobre 1995. 2 Les crédits de paiement annuels seront inscrits au budget. Art. 2 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum. N37758 ') RS 974.0 2> FF 1995 III 1049 1156

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des Banques de développement interaméricaine, asiatique et africaine, ainsi que de la Société interaméricaine d'investissement et de l'Agence multilatérale de garantie des i... In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1995 Année Anno Band 3 Volume Volume Heft 34 Cahier Numero Geschäftsnummer 95.041 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 29.08.1995 Date Data Seite 1049-1156 Page Pagina Ref. No 10 108 328 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.